RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de travaux pour la réhabilitation énergétique en milieu occupé d'un immeuble collectif de 23 logements au 278 rue du Faubourg Saint Antoine, 75012 Paris

---

MAPA-RH-2026-TRX05

Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :
Le lundi 04 janvier 2026 à 12 : 00

RATP HABITAT
SA HLM – RCS de Paris n° 592 025 811
158 RUE DE BAGNOLET
75020 PARIS

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Marché de travaux pour la réhabilitation énergétique en milieu occupé d'un immeuble collectif de 23 logements au 278 rue du Faubourg Saint Antoine, 75012 Paris
	Type de contrat	Contrat privé de la commande publique
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Tranches optionnelles	Sans tranche optionnelle
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire au stade de la notification
	Variantes	Avec
	PSE	Avec
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	15 mois dont 2 mois de préparation de chantier
	Négociation	Avec, sur décision du pouvoir adjudicateur
	Visite sur site	Obligatoire

SOMMAIRE

1. Objet et étendue de la consultation 4
1.1. Objet 4
1.2. Mode de passation 4
1.3. Type et forme de contrat 4
1.4. Allotissement 4
1.5. Nomenclature ; 4
1.6. Réalisation de prestations similaires 6
2. Conditions de la consultation 6
2.1. Délai de validité des offres 6
2.2. Forme juridique du groupement 6
2.3. Variantes 6
3. Intervenants 6
3.1. Conduite d'opération 6
3.2. Maîtrise d'œuvre 7
3.3. Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
3.4. Contrôle technique 7
4. Conditions relatives au contrat 7
4.1. Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2. Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3. Confidentialité et mesures de sécurité 7
5. Contenu du dossier de consultation 8
6. Présentation des candidatures et des offres 8
6.1. Documents à produire 8
6.2. Visites sur site 11
7. Conditions d'envoi ou de remise des plis 11
7.1. Transmission électronique 11
7.2. Transmission sous support papier 14
8. Examen des candidatures et des offres 14
8.1. Sélection des candidatures 14
8.2. Attribution des marchés 15
8.3. Détection des offres susceptibles d'être anormalement basses 15
8.4. Analyse et classement des offres 16
8.5. Suite à donner à la consultation 18
9. Renseignements complémentaires 18
9.1. Adresses supplémentaires et points de contact 18
9.2. Procédures de recours 19

1. Objet et étendue de la consultation

1.1. Objet

La présente opération porte sur des travaux pour la réhabilitation énergétique en milieu occupé d'un immeuble collectif de 23 logements au 278 rue du Faubourg Saint Antoine, 75012 Paris

1.2. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

1.3. Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4. Allotissement

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche ni d'allotissement, en raison de la complexité de coordination des travaux.

Les travaux à réaliser auront lieu en milieu occupé nécessitant le recours à plusieurs corps de métiers dont les interventions doivent être gérées et coordonnées par une seule entreprise. La dévolution en lots séparés risquerait de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations qui doivent être réalisées dans un ensemble cohérent pour permettre une conception et un suivi viable de l'opération immobilière. Ainsi, conformément aux dispositions des articles L2113-10 et L2113-11 du code de la commande publique, en raison des arguments exposés ci-dessus, le présent marché déroge à l'obligation d'allotissement.

1.5. Prestations supplémentaires éventuelles

Libelle	Description
PSE n°1	Aménagement d'un sas et création d'une rampe PMR
PSE n°2	Remplacement des radiateurs
PSE n°3	Installation de brasseurs d'air dans les séjours

1.6. Nomenclature ;

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45261420-4	Travaux d'étanchéification
45321000-3	Travaux d'isolation thermique
45421000	Travaux de menuiserie
45310000-3	Travaux d'équipement électrique
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
45442100-8	Travaux de peinture
45443000-4	Travaux de façade
45262522-6	Travaux de maçonnerie
45431000-7	Carrelage

45430000-0	Revêtement de sols et murs

1.7. Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2. Conditions de la consultation

2.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours à compter de la date limite de réception des offres**. Ce délai court à nouveau à compter de la date limite de réception des offres négociées, le cas échéant. Durant ce délai, les candidats sont tenus de maintenir leur offre.

2.2. Forme juridique du groupement

Le présent marché implique des travaux en milieu occupé, pouvant avoir une incidence sur la jouissance du bien par les locataires. Pour ces raisons, RATP Habitat impose la forme du groupement.

Le titulaire devra obligatoirement se présenter sous la forme d'un « **groupement conjoint avec mandataire solidaire** » pour gérer efficacement les responsabilités et les litiges éventuels entre les membres du groupement vis-à-vis de RATP Habitat.

Le groupement disposera d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la notification de l'attribution pour effectuer cette transformation. Ce délai peut être prolongé, sous réserve d'une justification écrite approuvée par l'acheteur. À défaut de transformation dans le délai imparti, le marché pourra être résilié de plein droit aux torts exclusifs du groupement, sans préjudice des dommages et intérêts que pourrait réclamer l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

La candidature par groupement permet de justifier des capacités professionnelles, techniques ou financières nécessaires au marché. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Aussi, chaque entreprise constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation.

2.3. Variantes

Les variantes libres sont autorisées

3. Intervenants

3.1. Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

Contact : Madame DAGUELOU Lylia
Mail : lylia.daguelou@ratphabitat.fr

3.2. Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

CHAMADE ARCHITECTURE
16 bis, bd Chasten et de Géry
94270 LE KREMLIN BICETRE
Tél : 06.79.39.87.61
Mail : s.catieau@chamadearchitecture.com

La mission de maîtrise d'œuvre (mandataire et co-traitant) confiée par le maître d'ouvrage est une mission complète.

Dans le cadre de ses missions, le maître d'œuvre est autorisé à échanger directement avec chacun des intervenants. En cas de difficultés rencontrées lors de la collaboration avec l'un des intervenants, le maître d'œuvre en informera le maître d'ouvrage sans délais.

3.3. Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de sécurité et protection de la santé des travailleurs est assurée par :
BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
6 Boulevard Archimède
77420 CHAMPS SUR MARNE
Email : construction@bureauveritas.com
Tél 01.55.89.65.39

3.4. Contrôle technique

Le contrôle technique sera assuré par :
ALEOS Contrôle
87 Rue du Docteur Parat - 93230 Romainville
Email : hans.favi@aleoscontrole.com
Tél : 06 09 82 23 13

4. Conditions relatives au contrat

4.1. Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution est de **15 mois** (comprenant 2 mois de préparation de chantier).

4.2. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 12 du CCAG-Travaux.

Tout versement d'acompte s'effectue dans le cadre des articles R. 2191-20 à R. 2191-22 du code de la commande publique, sur la base des prestations réellement effectuées.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3. Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions de l'annexe 1 du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes, dans la version résultant des dernières modifications éventuelles, opérées par avenant
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), ses annexes (notamment les pièces graphiques, plans, coupes, élévations, carnets de détails, notices)
- Le présent règlement de la consultation (RC)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le rapport amiante et plomb
- Le rapport étude de structure
- Etudes thermiques
- PEMD

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "*Dites-le nous une fois*". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO (€) Hors Taxe (HT).

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Tous les documents signés devront l'être par une personne habilitée à engager le candidat, avec indication du nom et de la qualité du signataire.

6.1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du code de la commande publique :
- Le cas échéant, une **attestation sur l'honneur que le candidat n'entre pas dans les cas d'interdictions d'attribuer ou de poursuivre l'exécution de tout marché public** ou concession conformément au règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (proposition de modèle en annexe du DCE)

Tout candidat et/ou sous-traitant qui fait une fausse déclaration encourt les peines prévues par l'article 441-1 du code pénal, pour faux ou usage de faux.

Pour vous prévaloir de l'une des exceptions prévues, il faut disposer d'une autorisation de l'Etat. Pour l'obtenir, vous devez vous adresser à sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr en veillant à préciser « marchés publics » dans l'objet de votre mail.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent :

- soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ,
- soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Renseignements à transmettre concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Formulaire DC1 (téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)	Oui
Formulaire DC2 (téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)	Oui
Attestation sur l'honneur que le candidat n'entre pas dans les cas d'interdictions d'attribuer ou de poursuivre l'exécution de tout marché public ou concession conformément au règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (proposition de modèle en annexe du DCE à remplir pour les marchés supérieurs aux seuils de la commande publique)	Oui
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui
Extrait Kbis de moins de 3 mois	Non
Attestation(s) d'assurances responsabilités, civile et décennale	Non
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	Oui
Attestation de l'URSSAF	Non
Attestation de régularité fiscale	Non
Si vous employez des salariés étrangers : une liste qui doit comporter pour chaque salarié les éléments suivants : sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du type valant autorisation de travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles. **Le chiffre d'affaires annuel minimal exigé est égal à 2 500 000 €.**	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des titres d'études et professionnelles de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Lot	Désignation	Code	Technicité	Libellé
01	Démolition – Gros œuvre – Maçonnerie	2111	Courante	Maçonnerie et ouvrage en béton armé
		1161	—	Travaux de curage
		6311	Courante	Carrelages – revêtements
02	Ravalement – ITE	7131 RGE	Courante	Isolation thermique par l'extérieur
		6111	Courante	Peinture et ravalement
03	Étanchéité	3211 RGE	Courante	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles
04	Menuiseries extérieures	3511 RGE	Courante	Fourniture et pose de menuiseries extérieures
05	Serrurerie	4411	Courante	Serrurerie-métallerie
06	Plâtrerie	4131	Courante	Plaques de plâtre
07	Menuiseries intérieures	4311	Courante	Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois
08	Peinture – Revêtements de sols	6111	Courante	Peinture et ravalement
09	Plomberie – VMC – Chauffage	5111	Courante	Plomberie sanitaire,
		5231 RGE	Courante	Pompe à chaleur,
		5311 RGE	Courante	VMC, bâtiment > 1 000 m²
10	Électricité	LCPT	Classe 1	Installations électriques Logement-Commerce-Petit Tertiaire

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet **d'équivalence**. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier

qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre à remettre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes	Oui
La Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) en format Excel, sur support informatique	Oui
Le planning d'exécution détaillé des ouvrages à réaliser	Oui
Le mémoire technique du candidat (police Arial taille 10 minimum limité à 30 pages)	Oui
Fiche visite – attestation de passage	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2. Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les candidats devront prendre un rendez-vous avec le contact suivant :

Contact : Yassine HAIAL
Mail : Yassine.Haial@ratphabitat.fr
Tél : 07 86 84 43 50

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les visites auront lieu :

- Le mardi8 décembre à 10h00
- Le mercredi 16 décembre à 10h00

À l'issue de la visite, une attestation de passage sera remise au candidat qui devra l'insérer dans son dossier de candidature.

7. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1. Transmission électronique

La transmission des candidatures et des offres doit obligatoirement être effectuée par voie électronique via la plateforme AWS https://www.marches-publics.info/accueil.htm.

Il est fortement conseillé aux candidats de débuter leur dépôt effectif au minimum 24 heures avant l'expiration. La plate-forme a pu évoluer depuis la dernière utilisation de la plateforme par les candidats, ou ils peuvent rencontrer un incident de connectivité internet, difficultés auxquelles ils ne pourront pas s'adapter à la dernière minute.

Ce délai d'anticipation permet notamment aux candidats de contacter l'assistance des services techniques de la plateforme AWS Achats pour une aide fonctionnelle, son service informatique pour effectuer une mise à jour du poste ou de renouveler son dépôt si la connexion de bout en bout rencontrait un ralentissement.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Le pli doit contenir deux (2) dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.
La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.
Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : 12 juin 2026 à 12:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées seront déclarés "hors délais" et renvoyés à leurs auteurs. Ainsi, le pli sera considéré « hors délai » **si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres**.

Transmission d'une copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde sous pli cacheté portant les mentions détaillées ci-après ainsi que le nom du candidat :

COPIE DE SAUVEGARDE pour :

Marché de travaux pour la réhabilitation énergétique en milieu occupé d'un immeuble collectif de 23 logements au 278 rue du Faubourg Saint Antoine, 75012 Paris

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra parvenir à destination, par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, à l'adresse suivante :

RATP HABITAT
158 Rue de Bagnolet
75020 PARIS

Les plis dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, seront déclarés "hors délais" et renvoyés à leurs auteurs.

Modalités d'utilisation du profil acheteur :

L'inscription sur la plateforme AWS est obligatoire afin de pouvoir transmettre les candidatures et les offres par voie électronique au pouvoir adjudicateur.

Elle s'effectue à partir de l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm .

Une notice de préparation à la dématérialisation adressée aux fournisseurs est accessible après avoir procédé à l'inscription.

Le candidat devra impérativement créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

7.2. Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, **la transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

8. Examen des candidatures et des offres

8.1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai qu'il fixe, et ne dépassant pas 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Au vu des éléments produits au titre de la candidature, les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, ne produisent pas les pièces exigées ou ne disposent pas des capacités professionnelles, techniques ou financières pour exécuter les prestations pourront être éliminés.

Les candidats enfreignant l'interdiction mentionnée à l'article 2.2 "forme juridique du groupement" concernant la présentation de plusieurs offres seront éliminés.

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R.2144-1 et suivants du code de la commande publique.

8.2. Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai raisonnable. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

8.3. Détection des offres susceptibles d'être anormalement basses

Le pouvoir adjudicateur met en place un calcul pour détecter de manière objective les offres susceptibles d'être anormalement basses.

La détection d'une offre anormalement basse se fait selon les modalités de calcul suivantes :

- La moyenne des offres est calculée ;
- Les offres se situant 20 % au-dessus de cette moyenne sont considérées comme anormalement hautes et sont neutralisées pour le calcul suivant.
- Une nouvelle moyenne est calculée excluant les offres anormalement hautes.
- Sont suspectées d'être anormalement basses, les offres dont le prix est inférieur de 10 % par rapport à cette nouvelle moyenne.

Les offres ainsi détectées feront l'objet d'une procédure contradictoire telle que décrite aux articles R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

L'absence ou l'insuffisance de justification d'une « offre détectée comme susceptible d'être anormalement basse » entraine le rejet de l'offre.

Les « offres détectées comme susceptibles d'être anormalement basses » dans le calcul ci-dessus ne seront pas rejetées si justifiées et seront analysées, classées.

Attention, le présent calcul est différent de la méthode de cotation du prix dans le cadre du classement des offres pour le critère prix.

8.4. Analyse et classement des offres

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**50**
2-Valeur technique	**40**
2.1 – Moyens humains et matériels prévus pour l'exécution du marché	*20*
- *2.1.1 : CV de l'ensemble des intervenants : références et qualification, y compris la sous-traitance des personnels affectés aux prestations du marché. Désignation de l'interlocuteur unique, présentation de l'organigramme dédié à l'opération, temps affecté au chantier*	*10*
- *2.1.2 : Présentation de l'organigramme dédié à l'opération et moyens (véhicules, outillage, dépôt…) avec lesquels le candidat envisage de réaliser les prestations*	*5*
- *2.1.3 : Présentation d'au moins 3 références de chantiers similaires sur les 5 dernières années*	*5*
2.2 – Méthodologie générale :	*20*
- *2.2.1 : Modalités d'intervention avec l'identification des contraintes du site et du chantier, ainsi que les actions envisagées pour y remédier prenant en compte la sécurité sur le chantier*	*15*
- *2.2.2 : Mesures envisagées et dispositions proposées pour assurer la propreté du chantier et pour limiter les nuisances aux habitants et riverains*	*5*
- *2.2.3Mesures proposées pour prévenir le travail illégal et dissimulé*	*5*
3 - Performances en matière de protection de l'environnement - *3.1. Gestion et valorisation des déchets et exploitation du PEMD* *Appropriation du PEMD fourni, identification des possibilités de réemploi/réutilisation, filières de valorisation envisagées, tri à la source et traçabilité des déchets (3 points)* - *3.2. Réduction des nuisances du chantier:* *Mesures contre poussières, bruit, salissures, consommations d'eau et d'énergie, particulièrement pertinentes en site occupé (2 points)* - *3.3. Impact environnemental des matériaux :* *Matériaux recyclés/réemployés, biosourcés, FDES, provenance et propositions permettant de diminuer l'impact carbone (2 points)* - *3.4. Transport et logistique du chantier :* *Optimisation des livraisons, limitation des rotations, mutualisation, véhicules à faibles émission (1,5 points)* - *3.5. Suivi des engagements environnementaux (1,5 points)*	*10*

- *Responsable identifié, indicateurs de suivi, justificatifs et bilan environnemental de fin de chantier (1,5 points)*	

Pour la notation le pouvoir adjudicateur utilise la méthode de « totalisation des sous-critères », prévue au présent document : la somme des pourcentages des sous-critères d'un critère représente le pourcentage de celui-ci.

La méthode d'analyse des offres est une méthode de « pondération » par « totalisation des sous-critères ».

Le critère « prix des prestations » sera jugé selon la méthode de notation suivante :

Note de l'offre =

$$\left(\frac{montant\ HT\ de\ l'offre\ avec\ le\ prix\ le\ plus\ bas}{montant\ HT\ de\ l'offre\ examinée} \times 0{,}50\right) \times 100$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le critère "valeur technique" sera apprécié en fonction de la conformité de l'offre du candidat avec les attentes du pouvoir adjudicateur à partir des documents ayant été demandés dans le présent règlement de consultation.

L'attribution d'une note égale à zéro (0) est éliminatoire. L'offre concernée sera écartée.

8.5. Suite à donner à la consultation

Négociation :

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur sera libre d'engager des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Conformément à l'article R. 2152-1 du Code de la commande publique, dans le cadre des négociations, RATP Habitat peut autoriser les seuls candidats admis aux négociations, à régulariser leur offre irrégulière ou inacceptable dans un délai approprié, sauf en cas d'offre anormalement basse.

Lorsque le nombre de candidats ayant remis une offre est inférieur au nombre minimum, l'Autorité Adjudicatrice peut mener les négociations.

Sur l'aspect formel des négociations :

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de s'entourer de personnes compétentes. Les négociations prendront la forme :

- D'échanges écrits (plateforme AWS Achats)
- Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra également solliciter la venue du candidat dans ses locaux (aux frais de ce dernier). Dans ce cas, la durée de l'entretien sera identique pour tous les candidats.
- Préalablement à la négociation, le pouvoir adjudicateur informera le(s) candidat(s) par écrit (plateforme AWS Achats), des points de négociation.

Sur le fond :

Les négociations se feront sur la base de l'offre initiale remise par le candidat, et porteront notamment sur les points suivants :

- Proposition technique (qualité, périmètre des prestations)
- Prix des prestations

Lorsque le représentant du pouvoir adjudicateur décidera de mettre un terme aux négociations, il demandera aux candidats de remettre leur offre définitive.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9. Renseignements complémentaires

9.1. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

ATTENTION : PENSEZ A VOUS IDENTIFIER SUR LA PLATEFORME car les candidats qui ne se seront pas identifiés sur la plateforme lors du téléchargement du DCE, ne recevront pas les réponses aux questions posées par d'autres candidats et ne seront pas informés des éventuelles modifications du DCE.

9.2. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal judiciaire de Paris
29/45 avenue de la Porte de Clichy
75017 PARIS CEDEX 01
Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré- contractuel prévu à l'article 1441-1 du code de procédure civile et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu à l'article 1441-1 du code de procédure civile et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article 1441-1 du code de procédure civile.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal judiciaire de Paris
29/45 avenue de la Porte de Clichy
75017 PARIS CEDEX 01
Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Judiciaire de Paris
29/45 avenue de la Porte de Clichy
75017 PARIS CEDEX 01
Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/